



Organisation
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE
SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015



Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé



Document de travail



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-cinquième session

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

Point 5 j) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC65/18

28 juillet 2015

150476

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé

Conformément à la résolution EUR/RC60/R7, le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) est tenu de faire rapport au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, le plan de travail et les besoins financiers du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).

Ce rapport de situation fait état des activités entreprises par le CMES et l'EHTF ainsi que de la mise en œuvre de leur programme de travail intersessions respectif. Il met également en évidence les principaux résultats de la réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau de l'EHTF organisée du 28 au 30 avril 2015 à Haïfa (Israël), et présente les recommandations concernant la préparation de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2017. Enfin, le rapport de situation attire l'attention des États membres sur la nécessité d'identifier un pays hôte pour cette conférence et d'autres besoins en ressources du processus européen Environnement et santé.

Sommaire

	page
Introduction	3
Gouvernance et politique.....	3
Échos de la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU.....	3
Suivi des décisions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU	4
Activités menées par le CMES	5
Travaux intersessions	5
Sixième réunion.....	5
Activités menées par l'EHTF.....	7
Réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau : les principaux résultats	9
La feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (2017)	11
Résultats de la consultation en ligne menée sur la feuille de route.....	12
Résultats des discussions engagées sur la feuille de route lors de l'évaluation à mi-parcours.....	13
Annexe. Aperçu des structures du processus européen Environnement et santé	15

Introduction

1. Conformément à la résolution EUR/RC60/R7 sur l'avenir du processus européen Environnement et santé, adoptée en 2010, le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) fait rapport annuellement au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, le plan de travail et les besoins financiers du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).

2. Ce rapport à la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et à la vingt et unième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU constitue une étape importante dans l'application du processus européen Environnement et santé entre la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé tenue en mars 2010, et la Sixième Conférence ministérielle qui se tiendra en 2017. Il fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé depuis septembre 2014, et :

- résume les activités menées par le CMES et l'EHTF dans le cadre du processus européen Environnement et santé, ainsi que les défis recensés lors de la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé ;
- présente les principaux résultats de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours du processus européen Environnement et santé organisée du 28 au 30 avril 2015 à Haïfa (Israël) ;
- énonce une feuille de route pour la préparation de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

3. Le présent rapport est étayé par la publication intitulée « Improving environment and health in Europe: how far have we gotten? »¹ [Améliorer l'environnement et la santé en Europe : où en sommes-nous ?], qui présente un compte rendu détaillé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Parme et du processus européen Environnement et santé depuis 2010. Ce document tient également compte des contributions des États membres et des parties prenantes représentés à l'EHTF.

Gouvernance et politique

Échos de la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU

4. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU s'est félicité des informations fournies lors d'une table ronde tenue le 30 octobre 2014 et consacrée au

¹ Improving environment and health in Europe: how far have we gotten? Copenhagen: WHO Regional Office for Europe; 2015 (<http://www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2015/04/ehp-mid-term-review/publications/improving-environment-and-health-in-europe-how-far-have-we-gotten>, accessed 20 July 2015).

processus européen Environnement et santé. Il a remercié les participants pour leurs contributions, et :

- a) reconnu l'importance d'une coopération efficace entre les secteurs de l'environnement et de la santé, notamment dans le cadre du processus européen Environnement et santé ;
- b) souligné le rôle des accords multilatéraux sur l'environnement dans la réalisation des objectifs environnementaux et sanitaires ;
- c) reconnu le rôle, tout en se félicitant de leur participation, des organisations de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux dans le processus européen Environnement et santé ;
- d) encouragé le Comité des politiques de l'environnement et le processus européen Environnement et santé à continuer à organiser des réunions conjointes, notamment une possible réunion tripartite du bureau du Comité des politiques de l'environnement, des suppléants du CMES et des présidents des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE-ONU, et à envoyer des invitations à leurs réunions respectives ;
- e) convenu d'inscrire à l'ordre du jour du Comité des politiques de l'environnement l'examen de dossiers environnementaux et sanitaires ;
- f) convenu de contribuer à l'évaluation à mi-parcours (Haïfa, Israël, avril 2015), ainsi qu'à la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (2017) ;
- g) pris acte du rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé (EUR/RC64/24 Rev.1) ;
- h) remercié les membres sortants du CMES pour leur contribution au processus ;
- i) désigné comme nouveaux membres du CMES les ministres de l'Environnement de l'Arménie, de la Fédération de Russie et du Portugal (2015-2016) ; du Monténégro (2015) ; et de l'ex-République yougoslave de Macédoine (2016).

Suivi des décisions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU

5. Conformément aux décisions susmentionnées, les mesures suivantes ont été prises.
 - a) Le CMES, en sa sixième réunion tenue le 24 février 2014 à Madrid (Espagne), a décidé d'examiner les modalités applicables à l'invitation d'organisations non gouvernementales membres de l'EHTF en tant qu'observatrices aux réunions du CMES.
 - b) Une séance consacrée au processus européen Environnement et santé sera inscrite à l'ordre du jour de la vingt et unième session du Comité des politiques de l'environnement organisée en octobre 2015.
 - c) Le président du Comité des politiques de l'environnement et les présidents des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par la CEE-ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont été invités à l'évaluation à mi-parcours en 2015. Le président du Comité des politiques de l'environnement et le président du Protocole sur l'eau et la santé ont contribué activement aux débats engagés lors de la réunion.

Activités menées par le CMES

Travaux intersessions

6. Des réunions préparatoires des suppléants du CMES ont eu lieu en novembre 2014 à Bonn (Allemagne), et en février 2015 à Copenhague (Danemark). Il s'agissait de préparer la sixième réunion du CMES le 24 février 2015 ; de dresser un bilan des préparatifs en vue de l'évaluation à mi-parcours ; d'examiner certains éléments d'un programme d'activités pour les membres du CMES dans la période intersessions ; de conseiller le secrétariat sur une proposition initiale de feuille de route en vue d'aider aux préparatifs de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé ; et d'accueillir les membres du CMES du secteur de l'environnement nouvellement désignés et siégeant au Conseil ministériel depuis le 1^{er} janvier 2015. Les suppléants ont préparé une proposition relative aux événements de haut niveau auxquels pourraient assister les membres du CMES (par exemple, les conférences des parties aux conventions ou l'Assemblée mondiale de la santé) et à l'occasion desquels ils pourraient effectuer des déclarations au nom du CMES. Ils ont élaboré des projets de déclaration pour approbation par le CMES à sa sixième réunion. Ils ont également examiné une proposition par le président de l'EHTF et de l'Allemagne pour la participation potentielle d'organisations non gouvernementales en tant qu'observatrices aux réunions du CMES. En outre, une séance des réunions de novembre 2014 et de février 2015, consacrée aux aspects de gouvernance du processus européen Environnement et santé et aux préparatifs de l'évaluation à mi-parcours, a été organisée conjointement avec le groupe de travail spécial de l'EHTF.

Sixième réunion

7. Le gouvernement espagnol a accueilli la sixième réunion du CMES à Madrid (Espagne) le 24 février 2015. Le CMES a élu le ministre espagnol de la Santé et le ministre arménien de l'Environnement à la coprésidence. En outre, les nouveaux membres du Conseil, de l'Arménie, de la Fédération de Russie, du Monténégro et du Portugal, représentant le secteur de l'environnement, ont intégré le CMES à la suite de leur désignation par le Comité des politiques de l'environnement en sa vingtième session d'octobre 2014.

8. Le CMES était fortement d'accord sur l'importance de renforcer les liens et la synergie entre les secteurs de la santé et de l'environnement, tout en exprimant son inquiétude quant à la prise de conscience encore insuffisante au niveau politique de l'intérêt et de la nécessité de mener un travail intersectoriel, un argument également défendu dans Santé 2020. La valeur des accords multilatéraux sur l'environnement a également été mise en exergue, ainsi que l'importance de tenir compte du contexte mondial des prochaines initiatives pertinentes dans ce domaine (telles que la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, les conférences des parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et la vingt et unième session de la Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). En particulier, le processus européen Environnement et santé permettrait de mettre en œuvre les objectifs de développement durable pertinents pour la Région européenne de l'OMS.

9. Parmi les partenariats stratégiques pour le processus européen Environnement et santé, les membres du CMES ont mis un accent particulier sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à impliquer de nouveau la Commission européenne dans le processus, et convenu de plusieurs étapes pour atteindre cet objectif, notamment des réunions de haut niveau avec des responsables de l'Union européenne (UE), dont la préparation est actuellement examinée avec des homologues de l'UE, et des actions de sensibilisation par les membres du CMES qui sont également des États membres de l'UE.

10. Suite à sa cinquième réunion, tenue le 1^{er} juillet 2014 à Vilnius (Lituanie), et à l'occasion de laquelle les participants ont classé la pollution de l'air ainsi que la sécurité chimique et le changement climatique parmi les principaux risques environnementaux pour la santé humaine nécessitant une action politique dans les années à venir dans la Région européenne, le CMES a réaffirmé l'importance de ces problèmes. En particulier, le CMES a exprimé son plein appui à la négociation de la résolution WHA68.8 de l'Assemblée mondiale de la santé relative à l'action face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air, et décidé d'adresser un courrier au directeur général de l'OMS et de mettre la dernière main à une déclaration en faveur de la résolution, celle-ci devant être effectuée par un représentant du CMES à la Soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé de mai 2015. Le courrier a été remis au directeur général de l'OMS par l'Espagne, en sa qualité de coprésidente du CMES représentant le secteur de la santé. En outre, le CMES s'est félicité du lien établi avec d'autres instruments politiques, tels que la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et la résolution 1/7 sur le renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE en sa première session de juin 2014. Il a également apprécié que la CEE-ONU, le PNUE et l'OMS organisent une réunion interinstitutions tripartite, au cours de laquelle ils ont convenu de collaborer sur les liens existant entre l'environnement et la santé, et de saisir les occasions qui se présentent en vue de produire d'excellents résultats. Il s'agit notamment de la Soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé ; de l'établissement de partenariats avec la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie et avec les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; de l'intention d'organiser un événement parallèle en décembre 2015 lors de la vingt et unième session de la Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; d'une forte participation à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mai 2016 ; et de la collaboration en vue de la Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendra en juin 2016 à Batumi (Géorgie), où la pollution de l'air constituera l'un des deux thèmes inscrits à l'ordre du jour.

11. Le CMES a pris acte de la feuille de route proposée pour la préparation de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, et du vaste processus de consultation suggéré à cet égard. Il a apprécié les liens établis entre, d'une part, les sujets techniques proposés comme contexte thématique à la préparation du résultat politique de la conférence et, d'autre part, les objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que la proposition de fixer des objectifs « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps) comme résultat de la conférence.

12. Le CMES a passé en revue et adopté son programme de travail intersessions, et examiné les projets de déclarations et de courriers qui avaient été préparés à l'appui de ses

activités de sensibilisation en rapport avec les conférences des parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ; la Soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé ; et les réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En ce qui concerne la proposition d'inviter l'une des organisations non gouvernementales membres de l'EHTF comme observatrice aux réunions du CMES, le Conseil a accepté d'élaborer un court document menant une analyse plus approfondie de la situation, et de proposer les principes selon lesquels l'observatrice (ou les observatrices) sera (seront) invitée(s) à participer à ces réunions. Le CMES prendrait une décision par voie de consultation électronique préalablement à sa septième réunion. Le CMES a également pris note des discussions en cours entre les États membres de l'OMS sur un cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, dans l'attente d'une négociation intergouvernementale et d'une décision par la Soixante-neuvième Assemblée mondiale de la santé.

13. Le CMES a pris note du bilan effectué par le président et le coprésident de l'EHTF concernant les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours, d'ailleurs soutenus par le groupe de travail spécial de l'EHTF. Il a notamment pris acte du rapport intitulé « Governing the European Environment and Health Process: lessons learned and way forward » [Régir le processus européen Environnement et santé : enseignements tirés et perspectives] sur la gouvernance du processus.

14. Le CMES a noté avec gratitude l'offre de la Géorgie d'envisager d'accueillir une réunion de l'EHTF et/ou d'organiser un événement satellite sur l'environnement et la santé en marge de la Huitième Conférence ministérielle européenne « Un environnement pour l'Europe » de 2016. Il a également convenu de lancer, à tous les États membres, un appel pour accueillir la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé en 2017. La septième réunion du CMES aura lieu à Zagreb (Croatie) en octobre 2015, à l'invitation du gouvernement croate.

Activités menées par l'EHTF

15. Suite aux décisions prises lors de la troisième réunion de l'EHTF tenue en décembre 2013 à Bruxelles (Belgique), un comité de rédaction composé de membres de l'EHTF représentant l'Allemagne, l'Estonie, l'Italie, la Slovaquie, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Alliance pour la santé et l'environnement, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) la CEE-ONU, le PNUE, et le secrétariat de l'OMS a été instauré pour aider à la préparation du rapport d'évaluation à mi-parcours intitulé « Improving environment and health in Europe: how far have we gotten? » [Améliorer l'environnement et la santé en Europe : où en sommes-nous ?]².

16. En outre, un groupe de travail spécial a été créé pour soutenir le président, le coprésident et le secrétariat de l'OMS dans les préparatifs de l'évaluation à mi-parcours.

17. Depuis sa création, le groupe de travail spécial a tenu quatre réunions physiques (Copenhague, Danemark, le 15 juillet 2014 ; Francfort, Allemagne, le 10 septembre 2014 ;

² Voir note 1.

Bonn, Allemagne, les 13 et 14 novembre 2014 ; et Copenhague, Danemark, le 5 février 2015) et quatre réunions virtuelles (le 12 juin 2014 ainsi que le 23 mars, et les 13 et 22 avril 2015). Une partie de la quatrième réunion du groupe de travail spécial, organisée à Bonn (Allemagne) les 13 et 14 novembre 2014, et de sa cinquième réunion de Copenhague (Danemark) le 5 février 2015, a été tenue conjointement avec les suppléants du CMES. En outre, une partie de la quatrième réunion était ouverte à tous les membres intéressés de l'EHTF. La prochaine réunion de l'EHTF, accueillie par l'ex-République yougoslave de Macédoine, aura lieu les 24 et 25 novembre 2015 à Skopje.

18. Les travaux du groupe de travail spécial étaient principalement axés sur différents aspects de la préparation de l'évaluation à mi-parcours, notamment l'élaboration de son programme, la liste des invités, la préparation des documents de travail, les activités de sensibilisation et de communication, et les moyens d'assurer la participation maximale de tous les membres de l'EHTF à l'événement, s'agissant entre autres d'offrir l'occasion de présenter les données de l'expérience acquise au niveau national concernant la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Parme.

19. Le groupe de travail spécial a été consulté sur l'élaboration de la proposition de feuille de route relative à la préparation de la Sixième Conférence ministérielle, et a approuvé l'ensemble des événements proposés pour le programme de travail intersessions de l'EHTF.

20. Lors de sa troisième réunion, tenue le 10 septembre 2014 à Francfort (Allemagne), le groupe de travail spécial a décidé d'élaborer un document de travail supplémentaire pour l'évaluation à mi-parcours, à savoir « Governing the European Environment and Health Process: lessons learned and way forward » [Régir le processus européen Environnement et santé : enseignements tirés et perspectives]. Le document doit servir de toile de fond aux débats engagés lors de l'évaluation à mi-parcours sur les améliorations susceptibles d'être apportées à la gouvernance du processus européen Environnement et santé, durant la période s'écoulant entre l'évaluation en 2015 et la Sixième Conférence ministérielle de 2017. Il fait le point des difficultés rencontrées lors de l'application des mécanismes de gouvernance institutionnels du processus européen Environnement et santé, adoptés lors de la Cinquième Conférence ministérielle tenue en 2010 à Parme (Italie). Il dresse en outre le bilan des mesures concrètes prises pour relever ces défis depuis lors, et de l'expérience positive suscitée par la création du groupe de travail spécial lors de la troisième réunion de l'EHTF.

21. Le Groupe de travail sur la santé face au changement climatique soutient et facilite le dialogue et la communication entre les États membres et d'autres intervenants sur les questions liées au changement climatique et à la santé. Il appuie et surveille également la mise en œuvre des engagements pertinents pris dans la Déclaration de Parme, à la lumière du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé. Il est composé de 38 États membres et de 5 organisations internationales. La quatrième réunion du Groupe de travail, tenue les 1^{er} et 2 juin 2015, a permis de parvenir à un consensus sur les messages à transmettre à la vingt et unième session de la Conférence des parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris (France) en décembre 2015.

Réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau : les principaux résultats

22. La réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau de l'EHTF a été généreusement accueillie par le gouvernement israélien à Haïfa, du 28 au 30 avril 2015. Elle a été préparée par le groupe de travail spécial d'ailleurs instauré à cette fin par l'EHTF en sa troisième réunion tenue en décembre 2013 à Bruxelles (Belgique). La réunion était coparrainée par la CEE-ONU.

23. Près de 200 représentants de 37 États membres, ainsi que des parties prenantes du processus européen Environnement et santé (le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, l'ECO Forum européen, la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé, l'Alliance pour la santé et l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale, le PNUD, la CEE-ONU et le PNUE) ont assisté à cet événement. Ont également participé des représentants du Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, du Siège de l'OMS et du Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est. Parmi les observateurs, il convient de mentionner des centres collaborateurs de l'OMS, la Banque mondiale, la Global Alliance on Health and Pollution, No Excuse Slovenia, et le Réseau santé de l'Europe du Sud-Est.

24. L'évaluation à mi-parcours fut l'occasion d'examiner la mise en œuvre des engagements pris par les États membres ainsi que par les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales eu égard au processus européen Environnement et santé. Elle a passé en revue les progrès accomplis, évalué les défis auxquels sont encore confrontés les États membres, et permis à ces derniers et aux parties prenantes de procéder à un échange de données d'expérience, et de faire état des réalisations essentielles ainsi que des actions importantes menées afin de concrétiser ces engagements.

25. Les États membres et les parties prenantes ont également examiné la gouvernance du processus européen Environnement et santé ainsi qu'une feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Ils ont formulé des recommandations au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU sur les décisions prioritaires requises en vue d'honorer les engagements de Parme. La priorité a été notamment accordée à la réalisation des objectifs assortis d'échéances adoptés dans le cadre de la Déclaration de Parme ainsi qu'à la lutte contre la pollution de l'air, à la sécurité chimique et au changement climatique. Les États membres et les parties prenantes ont apporté des contributions aux activités du CMES en préparation de la conférence ministérielle.

26. L'évaluation à mi-parcours fut aussi l'occasion de mettre en valeur les réalisations, grâce à une exposition d'affiches témoignant des réussites au niveau national, ainsi qu'un site Internet consacré à ce thème. La réunion était étayée par une stratégie de communication solide et complète, élaborée et mise en œuvre en collaboration avec le groupe de travail sur la communication pour le processus européen Environnement et santé et tous les membres de l'EHTF.

27. Outre ses principaux documents de travail, parmi lesquels figuraient le rapport d'évaluation à mi-parcours intitulé « Improving environment and health in Europe: how far have we gotten? » [Améliorer l'environnement et la santé en Europe : où en sommes-nous ?]³ et le document « Governing the European Environment and Health Process: lessons learned and way forward » [Régir le processus européen Environnement et santé : enseignements tirés et perspectives], la réunion était étayée par une série de documents d'information⁴ présentant des éléments de preuve et des considérations générales supplémentaires pour les débats de fond engagés à cette occasion :

- a) « Towards the elimination of asbestos-related diseases in the WHO European Region: assessment of current policies in Member States, 2014 » [Vers l'élimination des maladies liées à l'amiante dans la Région européenne de l'OMS : évaluation des politiques actuellement mises en œuvre dans les États membres, 2014] ;
- b) « Water and sanitation in the WHO European Region: 2014 highlights » [L'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la Région européenne de l'OMS : les moments forts de 2014] ;
- c) « Implementing the European Regional Framework for Action to protect health from climate change: a status report » [Mise en œuvre du Cadre d'action régional européen pour protéger la santé face au changement climatique : rapport de situation] ;
- d) « Human bio-monitoring: facts and figures » [La biosurveillance humaine : faits et chiffres] ;
- e) « School environment: policies and current status » [L'environnement scolaire : politiques et situation actuelle] ;
- f) « Economic cost of the health impact of air pollution in Europe: clean air, health and wealth » [Le coût économique de l'impact sanitaire de la pollution de l'air en Europe].

28. L'EHTF a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail spécial jusqu'à la Sixième Conférence ministérielle, le chargeant d'encadrer les préparatifs de la conférence et de formuler des propositions concrètes sur la manière de renforcer davantage la structure de gouvernance du processus européen Environnement et santé (voir l'annexe pour un aperçu de l'actuelle structure de gouvernance). Ces propositions viendront alimenter les discussions et négociations préparatoires en vue de la conférence. Le groupe de travail spécial continuera également à faciliter la collaboration avec le CMES. L'EHTF a également adopté le nouveau mandat du groupe de travail spécial, notamment sa composition proposée, et décidé que ses réunions seraient ouvertes à tous les membres intéressés de l'EHTF.

29. L'EHTF a également adopté le projet de révision de son règlement intérieur.

³ Voir note 1.

⁴ Pour les documents d'information, veuillez consulter le site Web suivant : WHO Regional Office for Europe/Media centre/Events/EHP – Mid-term Review/Publications [website]. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe; 2015 (<http://www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2015/04/ehp-mid-term-review/publications>, consulté le 27 juillet 2015).

La feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (2017)

30. La feuille de route en vue de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui aura lieu en 2017, a été examinée par le CMES en sa sixième réunion tenue le 24 février 2015 à Madrid (Espagne), ainsi que par l'EHTF lors de l'évaluation à mi-parcours. En outre, dans le but d'assurer le plus large débat possible à ce sujet, une consultation en ligne ouverte à tous les États membres ainsi qu'à tous les membres du CMES et de l'EHTF a été organisée du 18 mars au 15 avril 2015. Ses résultats ont été mis en évidence lors de l'évaluation à mi-parcours.

31. La feuille de route vise à orienter le processus européen Environnement et santé jusqu'à la Sixième Conférence ministérielle moyennant une approche à deux composantes. Elle propose que...

- a) la première composante consiste en un processus de négociations politiques qui aboutira à la préparation d'une déclaration ministérielle et à la définition d'engagements politiques devant être adoptés par la Sixième Conférence ministérielle ;
- b) la deuxième composante consiste en une série de consultations techniques thématiques, dont les résultats alimenteront, à leur tour, les négociations politiques. Ces consultations peuvent porter sur les mêmes domaines thématiques abordés lors de la Conférence Rio+20 (tels que l'air, les produits chimiques, les villes, les catastrophes, l'énergie, l'alimentation, les déchets et l'eau) et/ou être liées aux objectifs du développement durable afin que le processus européen Environnement et santé s'ancre plus facilement dans le programme mondial pour l'après-2015.

32. Le processus politique conduisant à la Sixième Conférence ministérielle doit assurer, aux États membres et aux parties prenantes dans le processus européen Environnement et santé, une possibilité adéquate d'examiner les résultats politiques de la conférence et d'aboutir à un consensus à ce sujet. Cette composante politique s'inspirera d'une série d'événements techniques thématiques.

33. Dans le processus de négociations politiques, les États membres et les parties prenantes conviendront du (des) document(s) final(s) de la conférence ministérielle et des engagements spécifiques qui seront acceptés et adoptés par tous les États membres en 2017. Sans préjudice des mesures que les États membres décideront de prendre à cet égard, la négociation et l'adoption généralisée d'un nombre limité d'objectifs et de cibles SMART conforteront l'importance et la pertinence du processus européen Environnement et santé.

34. Comme les négociations sur le(s) document(s) politique(s) final(s) doivent être transparentes et ouvertes, l'EHTF peut fournir le cadre approprié à cet effet.

35. Les thèmes du processus préparatoire repris dans la feuille de route sont pleinement conformes aux 17 objectifs de développement durable proposés, qui seront finalement examinés et adoptés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Ils représentent un cadre logique grâce auquel les différents aspects de l'environnement et de la santé revêtant un intérêt pour la Région européenne peuvent être compris, conceptualisés et mis en pratique, et sont un bon moyen de faciliter

l'ancrage du processus européen Environnement et santé dans le programme de développement pour l'après-2015 et Santé 2020, ainsi que son alignement sur ces derniers. Le rôle du processus européen Environnement et santé en tant que cadre politique pourra ainsi être mis en évidence. Il permettra aux États membres d'honorer leurs engagements conformément au programme de développement pour l'après-2015 et à Santé 2020.

36. En accordant la priorité à l'impact sur la santé et le bien-être, chaque thème sera également analysé dans le contexte de la durabilité, des modes et tendances de production et de consommation, des changements mondiaux (principalement le changement climatique), de l'équité, des droits de l'homme et des possibilités d'action. Les thèmes ne sont pas exclusifs : il existe entre eux d'importantes corrélations et interactions qui doivent être reconnues dans ce processus.

37. En raison de la nature transdisciplinaire et transversale de la santé publique et de l'hygiène de l'environnement, il est particulièrement nécessaire de faire preuve de sensibilité et de réactivité face à l'évolution des nombreux domaines et secteurs. Les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et autres déterminent et redéfinissent constamment les fondements sur lesquels doit reposer la santé de la population. Certains domaines critiques, tels que l'interface science/politique et la traduction des politiques dans les faits, sont également influencés par les différentes formes de transitions. Il importe d'évaluer ces éléments importants afin d'établir le cap suivi par le processus européen Environnement et santé.

38. Les huit thèmes soumis pour examen lors du processus préparatoire s'articulent autour de facteurs de risque complexes (tels que l'air, les produits chimiques, les sites contaminés, les déchets ou l'eau), des systèmes complexes directement liés à l'environnement et à la santé (comme les villes, l'énergie ou l'alimentation) et de questions de sécurité environnementale et sanitaire internationale (tels que les changements climatiques et les catastrophes naturelles).

Résultats de la consultation en ligne menée sur la feuille de route

39. La consultation en ligne sur la feuille de route s'est déroulée du 18 mars au 25 avril 2015 afin de solliciter l'opinion et les suggestions de tous les membres de l'EHTF sur les thèmes proposés, ainsi que sur la procédure de négociation et d'élaboration du (des) document(s) final(s) de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

40. Un nombre total de 36 réponses ont été reçues séparément de 21 États membres et cinq intervenants (la Commission européenne, l'ECO Forum européen, l'Alliance pour la santé et l'environnement, la CEE-ONU et l'OMS). Celles-ci ont été ensuite regroupées en 26 réponses pour l'analyse. Environ 20 % des réponses des États membres provenaient du secteur de l'environnement, et 80 % de celui de la santé.

41. Dans l'ensemble, tous les répondants sont fortement d'accord avec les critères proposés pour le processus défini dans la feuille de route, les principes directeurs du (des) document(s) final(s) de la Sixième Conférence ministérielle ainsi que les thèmes suggérés. En particulier, les répondants estiment qu'une feuille de route est très utile et importante pour la préparation de la conférence, et que celle-ci doit inclure une évaluation de l'état de l'environnement et de la santé et de ses principaux défis, quels que soient les engagements

politiques négociés à la conférence. Les négociations de la déclaration ministérielle devront donner lieu à des discussions techniques sur les principaux enjeux de l'environnement et de la santé dans la Région européenne de l'OMS.

42. Pour chacun des thèmes proposés, au moins un État membre ou intervenant a souhaité diriger les consultations techniques, alors que de nombreux autres ont exprimé leur intérêt à y participer, même si les thèmes de l'énergie et de l'alimentation ont été moins sollicités que les autres thèmes.

Résultats des discussions engagées sur la feuille de route lors de l'évaluation à mi-parcours

43. Les débats engagés lors de l'évaluation à mi-parcours étaient cohérents avec les résultats de la consultation en ligne. Ils ont notamment permis de confirmer que le processus européen Environnement et santé devait demeurer ancré dans Santé 2020 et le programme de développement pour l'après-2015 afin d'apporter une valeur ajoutée aux États membres, et d'assurer une mise en œuvre efficace grâce à la collaboration entre les secteurs de l'environnement et de la santé autour de priorités communes et clairement définies. Pour ce faire, il importe de miser sur les caractéristiques distinctives du processus européen Environnement et santé, notamment sur sa capacité à fournir des évaluations et des outils fondés sur des bases factuelles, et à offrir une synergie et des orientations normatives pour l'application de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement. On mentionnera également à cet égard sa forte légitimité institutionnelle, son mandat précis, ses importants moyens de mobilisation et ses liens avec les organes directeurs politiques des secteurs de la santé et de l'environnement, par l'intermédiaire du partenariat entre l'OMS et la CEE-ONU, ainsi qu'avec le PNUE, et sa capacité à établir et à développer des partenariats avec d'autres organisations intergouvernementales et, espérons-le, les organisations régionales d'intégration économique et la société civile, dont les jeunes.

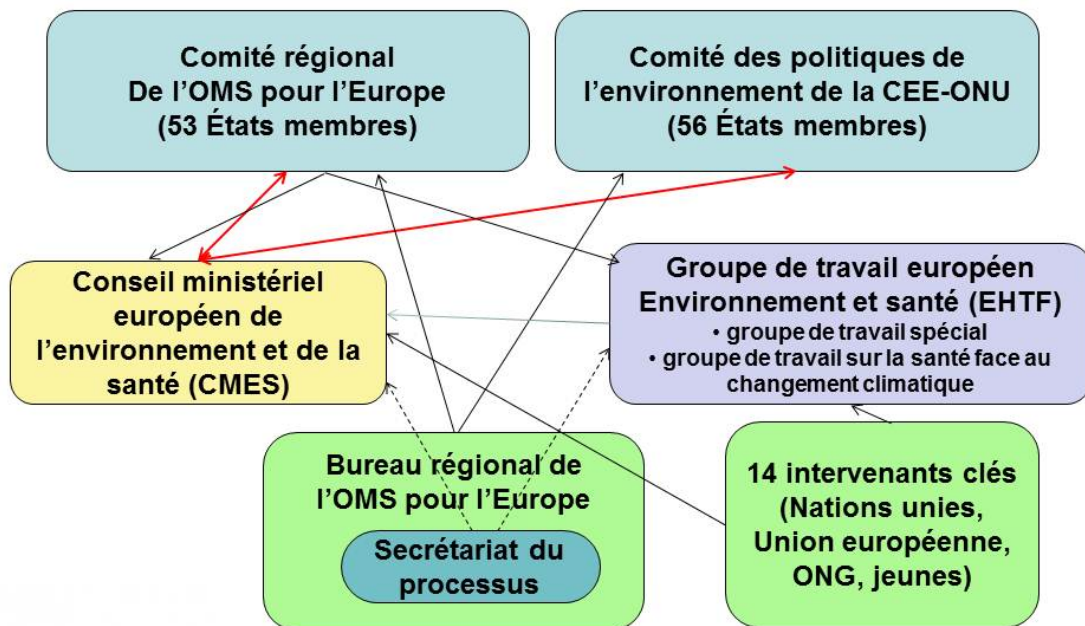
44. Les participants ont convenu que malgré les progrès importants accomplis dans de nombreux aspects de l'environnement et de la santé, il reste encore des efforts à fournir, notamment en ce qui concerne les risques sanitaires posés par les produits chimiques dangereux, la pollution de l'air et le manque d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Pour ce faire, la priorité doit être notamment accordée à la réalisation des objectifs assortis d'une échéance convenus à Parme en 2010 lors de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (l'élimination des maladies liées à l'amiante étant l'objectif le plus pressant). Par ailleurs, il importe de relever les nouveaux défis et d'établir un lien avec les processus en cours offrant une synergie. Il faudra concilier la complexité des enjeux mondiaux sous-jacents avec la nécessité de produire un résultat politique fort, précis et ciblé pour la Sixième Conférence ministérielle.

45. Les participants ont également convenu que le processus préparatoire en vue de la conférence ministérielle devait être ouvert, transparent, rationalisé et visible pour toutes les parties concernées. Conformément à ces principes, l'EHTF constituera le principal organe chargé des préparatifs de la conférence ministérielle, et servira également de forum pour la négociation du document final sur la base de la participation de l'ensemble des États membres et des organisations intéressées, en consultation avec le CMES, avec les organes directeurs de l'OMS et de la CEE-ONU, ainsi qu'avec le public.

46. Le Comité régional de l'OMS pour l'Europe et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU sont invités à prendre note de ce rapport de situation, notamment des décisions de l'évaluation à mi-parcours concernant la prolongation du mandat du groupe de travail spécial et sa composition, et de la perspective proposée pour la préparation de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

Annexe. Aperçu des structures du processus européen Environnement et santé

Structure de la gouvernance du processus européen Environnement et santé



= = =